

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1727

8 septembre 2009

SOMMAIRE

21st Century Development S.A.	82891	Grosvenor Hexagone S.à.r.l.	82852
Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l.	82856	Hamlet S.A.	82888
Aquitaine Investissements S.A.	82853	H.C.A. S.A.	82857
Artsystem 2	82853	JCBO SA	82865
Betzdorf Investments International S.A.	82855	J.J.M.T., s.à r.l.	82854
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxembourg	82896	Kadant Luxembourg S.à r.l.	82855
BHF-BANK International	82895	Laterson S.à r.l.	82856
BLACKROCK Fund Management Compa- ny S.A.	82885	L.E. Casagrande S.A.	82854
Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l. ...	82886	L.E. Casagrande S.A.	82854
Brisants 1 S.A.	82856	Lizy S.A.	82850
Brisants 2 S.à.r.l.	82856	Metrotax S.A.	82850
Business Eagles Holding S.A.	82854	MSEOF Holding S.à r.l.	82895
CMC Bannewitz	82850	Nikos International Spf S.A.	82855
C.M. Invest S.A.	82850	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	82857
Codipart S.A., SPF	82894	Parvenor S.à.r.l.	82852
Cordea Savills Fund Managers (Luxem- bourg) S.à r.l.	82882	Patate S.à r.l.	82854
CSSD Finance S.à r.l.	82857	Pfizer Continental Holdings Sàrl	82857
Cumulux-Treuil Club a.s.b.l.	82862	Pfizer Precision Holdings Sàrl	82857
DevelopVisio S.à r.l.	82851	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	82855
Eastbridge S.à r.l.	82895	Preferred Retail S.A.	82850
Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l. ...	82896	Profiflex S.A.	82865
Ennen Global S.A., SPF	82855	Retail France Investissement 2 S.à r.l.	82851
European Fertilisers Investments S.à r.l.	82858	Robeco Alternative Investment Strategies	82880
European NPL S.A.	82866	SIFC Development Holding S.à r.l.	82883
GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l.	82860	Sintex Holding S.A.	82893
GFRI 2007 S.à r.l.	82852	Skyrise	82852
GREP Toulouse	82852	Société de Gestion du Patrimoine Familia- le "J" Holding S.A.	82856
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	82851	Tri European Real Estate Opportunity S.à r.l.	82853
Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	82851	Tyndall Management S.A.	82896
		Valore 4 S.A.	82853
		VDA S.A.	82851
		Voipgate S.A.	82881
		Yams S.à r.l.	82853

Metrotax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106092/10.

(090127407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

C.M. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106093/10.

(090127409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Lizy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106094/10.

(090127412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

PREFERRED RETAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106091/13.

(090127405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

CMC Bannewitz, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106212/11.

(090127215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106230/11.

(090127230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

DevelopVisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 130.901.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009106232/13.

(090127166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Retail France Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.001.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106224/10.

(090127224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106227/10.

(090127227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

VDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009106216/10.

(090127217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Skyrise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.469.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009106209/13.

(090127214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Grosvenor Hexagone S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.168.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106237/11.

(090127235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

GREP Toulouse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106235/10.

(090127231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Parvenor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Référence de publication: 2009106236/10.

(090127233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

GFRI 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106238/10.

(090127236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Artsystem 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.996.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009106241/10.

(090127240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009106243/10.

(090127241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Aquitaine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 53.929.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106123/10.

(090127630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Tri European Real Estate Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.050.

Le Bilan au 31 Mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/08/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire Agent

Référence de publication: 2009106264/13.

(090127255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Yams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106622/11.

(090127702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

L.E. Casagrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.531.

Par la présente, je confirme avoir démissionné en tant qu'administrateur de la société L.E. CASAGRANDE S.A. (72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. n° B 63.531), en date du 31.12.2007.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Natalia KORNIENKOVA.

Référence de publication: 2009106583/10.

(090127904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

L.E. Casagrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.531.

Par la présente, je confirme avoir démissionné en tant qu'administrateur de la société L.E. CASAGRANDE S.A. (72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. n° B 63.531), en date du 31.12.2007.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Guy-Paul HERMANS.

Référence de publication: 2009106584/10.

(090127901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

J.J.M.T., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.448.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 13 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106621/10.

(090127206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Patate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106623/11.

(090127704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009106643/13.

(090127849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Betzdorf Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106633/10.

(090127833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.997.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106634/10.

(090127726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009106635/10.

(090127836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.691.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106626/11.

(090127708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 31.168.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106651/13.

(090127335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Société de Gestion du Patrimoine Familiale " J " Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009106645/10.

(090127851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Brisants 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009106648/10.

(090127853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Brisants 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009106649/10.

(090127855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Laterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106654/11.

(090127752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009106650/13.

(090127856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106636/10.

(090127731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

H.C.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106637/10.

(090127837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Pfizer Precision Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.105.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106639/10.

(090127734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

CSSD Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106656/11.

(090127753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009106655/13.

(090127341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

European Fertilisers Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.011.

In the year two thousand and nine,

on the twenty-first day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"EUROPEAN FERTILISERS HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.241 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Valérie BIDOUL, avocate, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 July 2009,

being the sole shareholder of "EUROPEAN FERTILISERS INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 19 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2445 of 29 October 2007.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000) in order to bring it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) to seven million five hundred and twenty thousand US dollars (USD 7,520,000) by the issue of seventy-five thousand (75,000) shares of a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each against the contribution by the Sole Shareholder of a receivable towards the Company of seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000).

2) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seven million five hundred and twenty thousand US dollars (USD 7,520,000.-) divided into seventy-five thousand two hundred (75,200) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000.-) in order to bring it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) to seven million five hundred twenty thousand US dollars (USD 7,520,000.-) by the issue of seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each against the contribution in kind of a receivable towards the Company of seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000.-) (the "Contribution in Kind").

The value of the Contribution in Kind has been further assessed by the board of managers of the Company in a report dated 16 July 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind consisting of a receivable towards the Company of an amount of USD 7,500,000.- is at least equal to the subscription price of the 75,000 shares to be issued by the Company against the Contribution in Kind."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at seven million five hundred thousand US dollars (USD 7,500,000.-) and to issue seventy-five thousand (75,000) shares to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital. (First paragraph).** The issued share capital of the Company is set at seven million five hundred and twenty thousand US dollars (USD 7,520,000.-) divided into seventy-five thousand two hundred (75,200) shares with

a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"EUROPEAN FERTILISERS HOLDINGS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.241 (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Valérie BIDOUL, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 juillet 2009,

étant l'associé unique de "EUROPEAN FERTILISERS INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 19 septembre 2007 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2445 du 29 octobre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points listés ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US à sept millions cinq cent vingt mille dollars US (USD 7.520.000.-) par l'émission de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique d'une créance envers la Société de sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000.-) (l'"Apport en Nature"); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000.-).

2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions cinq cent vingt mille Dollars US (USD 7.520.000.-) divisé en soixante-quinze mille deux cents (75.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars US à sept millions cinq cent vingt mille dollars US (USD 7.520.000.-) par l'émission de soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance envers la Société de sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000.-) (l'"Apport en Nature").

La valeur de l'Apport en Nature a en outre été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 16 juillet 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature consistant en une créance envers la Société d'un montant de USD 7.500.000.- est au moins égale au prix de souscription des 75.000 parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie de l'Apport en Nature."

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à sept millions cinq cent mille dollars US (USD 7.500.000) et d'émettre soixante-quinze mille (75.000) parts sociales à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions cinq cent vingt mille Dollars US (USD 7.520.000,-) divisé en soixante-quinze mille deux cents (75.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à trois mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8927. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009104524/132.

(090126063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

GE Capital Luxembourg Financing IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 125.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.140.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April, at 8.30 p.m. CET,

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GE Capital Irish SEK Funding Co II, a company incorporated under the laws of Ireland under register number 468548, having a registered office at WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Ireland,

duly represented by Me Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 30 April 2009 (the Parent).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Parent is the sole shareholder of GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.140 (the Company); the Company's capital is set at one hundred twenty-five thousand two hundred and fifty kronor (SEK 125,250) represented by five hundred and one (501) shares with a par value of two hundred and fifty kronor (SEK 250) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Company's provisional financial statements for the period from 1 January 2009 through 30 April 2009 are approved;

- the Parent has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- full discharge is granted to all the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets, that any such assets

not realised prior to the execution of this deed are meant to be realised and concomitantly to the present declaration transferred to the Parent as liquidation proceeds, and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Parent shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets (not yet realised) and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois d'avril, à 20 heures 30 HEC,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

GE Capital Irish SEK Funding Co II, une société organisée selon les lois de l'Irlande sous le numéro de registre 468548, ayant son siège social au WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Irlande,

dûment représentée par Me Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 avril 2009 (la Société Mère).

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère est l'associé unique de GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.140 (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 125.250) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- les bilans provisoires de la Société pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 avril 2009 sont approuvés;

- la Société Mère a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- pleine et entière décharge est donnée à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de l'entière responsabilité de l'actif, que tout actif non réalisé avant la signature du présent acte est censé être réalisé et transféré concomitamment à la présente déclaration à la Société Mère en tant que résultat de la liquidation, et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; la Société Mère accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif (non encore réalisé) et/ou passif impayé de la Société;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. FEYEREISEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/17026. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106207/92.

(090128017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Cumulux-Treuil Club a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8562 Schweich, 14, Katergaass.

R.C.S. Luxembourg F 8.043.

— STATUTS

Entre les soussignés

1. Bechtold Roland, 72, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich
receveur communal nationalité luxembourgeoise né le 10.11.1957.
2. Bisenius Steve 4, rue Kueleguecht L-6231 Bech
employé privé nationalité luxembourgeoise né le 08.06.1973
3. Brimeyer Jim 4, rue des Romains L-5465 Waldbredimus
employé privé nationalité luxembourgeoise né le 20.03.1979
4. Juncker Jean-Paul 3, Langenbetten L-3961 Ehlange/Mess
employé CFL nationalité luxembourgeoise né le 10.03.1962
5. Kayser Roger 10, Chemin de la Vallée L-6315 Beaufort
maître d'ens. techn. Nationalité luxembourgeoise né le 25.12.1970
6. Kongs Claude 13, rue Schiessbiereg L-8705 Useldange
infographiste nationalité luxembourgeoise né le 27.08.1976
7. Schaus Laurent 27, rue Leembierg L-8531 Ell
informaticien nationalité luxembourgeoise né le 1.10.1975
8. Stauder André 2, rue Windhof L-8360 Goetzingen
psychiatre nationalité luxembourgeoise né le 24.6.1954
9. van der Poel Robert 14, Katergaass L-8562 Schweich
ingénieur technicien nationalité néerlandaise né le 29.12.1963
10. Winandy Carine 21, Cité Molter L-3935 Mondercange
nationalité luxembourgeoise née le 9.03.1977

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Siège, Objet social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Cumulux-Treuil Club a.s.b.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Schweich.

Il pourra toutefois être transféré, sur simple décision du conseil administratif, à n'importe quel endroit au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet le soutien, l'organisation, le développement et la promotion du sport de parapente par treuil. Elle peut envisager toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du parapente.

Elle peut s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien, ou, plus généralement, ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

L'association s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

L'association peut louer ou acquérir des immeubles ainsi que des biens meubles en vue de remplir son objet social.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Des Associés et des Membres d'honneur

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq. Ce nombre ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 7. Sont admissibles exclusivement comme membres associés, et désignés comme "membres" dans les présents statuts, les membres du Cumulux Paragliding Club a.s.b.l. qui présentent une demande d'adhésion (verbale ou écrite) au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Art. 8. Est admissible comme membre d'honneur toute personne physique ou morale en manifestant la volonté, agréée par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 9. Tous les membres doivent accepter et respecter les présents statuts, ainsi que le règlement intérieur ainsi que les règlements des divers sites de vol. Tout membre accepte que les données personnelles (nom, prénom, adresse, numéros téléphoniques, adresse e-mail) soient gérées par l'association sur support informatique et que tout membre peut en prendre connaissance sans toutefois les divulguer à une personne ou société étrangère sans autorisation préalable.

Art. 10. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale mais ne peut pas être supérieur à 500.- Euros. L'assemblée générale peut décider de fixer un droit d'entrée pour les nouveaux membres.

Art. 11. Tout membre peut quitter l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis payer deux mois après qu'elle lui fut réclamée.

Art. 12. La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave, contraire aux statuts et règlements de l'association.

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une de ces raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale, qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

III. De l'Assemblée Générale

Art. 13. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs,
- 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- 4) la dissolution de l'association,
- 5) l'exclusion d'un membre de l'association.
- 6) La fixation de la cotisation annuelle
- 7) les décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration.

Art. 14. L'assemblée générale se réunit annuellement au cours du mois de janvier ou février, sur convocation du président et du conseil d'administration, adressée 10 jours à l'avance par courrier électronique ou tout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Art. 15. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des associés en font la demande.

Art. 16. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour. Cette proposition doit être entre les mains du président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 17. Le bureau de l'assemblée générale est constitué par le conseil d'administration. Le président ou son remplaçant assume la présidence de l'assemblée générale.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 19. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 20. Les membres actifs peuvent se faire représenter. Un membre actif ne peut disposer que d'une seule procuration. Les procurations doivent être signées et leur dépôt se fait entre les mains du secrétaire ou d'un remplaçant avant le commencement de l'assemblée générale.

Art. 21. Aucune modification des présents statuts ne peut avoir lieu sans le consentement de l'assemblée générale du Cumulux Paragliding Club A.s.b.l.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés,

b) la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix,

c) si dans la seconde assemblée, les 2/3 des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 23. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par courrier électronique (e-mail) ou par tout autre moyen approprié.

IV. Du Conseil d'Administration

Art. 24. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins et de 9 membres au plus nommés par l'assemblée générale. Chaque année le mandat de la moitié des membres du conseil d'administration vient à échéance. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 25. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Art. 26. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un conseil d'administration, ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 27. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du conseil.

Art. 28. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié par le président ou par le secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent du vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 29. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration, poursuites et diligences du président

V. Divers

Art. 30. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 31. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté au Cumulux Paragliding Club a.s.b.l.

Art. 32. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2009106315/154.

(090127950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Profilex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4A, Z.I. in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 103.008.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung vom 29. Juni 2009 der Aktiengesellschaft PROFILEX S.A. mit Sitz in L-9911 TROISVIERGES, 4a, in den Allern, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 103.008 geht folgendes hervor:

Beschluss

- Die Generalversammlung beschließt die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, zu verlängern:

BACKES Oswald, wohnhaft zu B-4770 AMEL (BORN), Rechter Strasse 11

BACKES Manfred, wohnhaft zu B-4770 AMEL (BORN), Rechter Strasse 11

FAYMONVILLE Ariane, wohnhaft zu B-1190 FOREST, rue Cervantes 94/8

- Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herr BACKES Oswald, wohnhaft zu B-4770 AMEL (BORN), Rechter Strasse 11 als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, zu verlängern.

- Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Frau HANSEN Katrin, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Rodtersstrasse 38 als Kommissar der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfindet, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Troisvierges, den 29. Juni 2009

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2009105153/25.

(090126135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

JCBO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.148.

*Résolution prise à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue façon extraordinaire au siège social le 23 décembre 2008**5^{ème} Résolution.*

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'Administrateurs de Madame Brigitte LOPEZ, Contrôleur de Gestion, demeurant nouvellement au 604, Avenue Georges Pompidou "Les jardins du Lac" D1, F-06110 Le Cannet, France, de Monsieur Olivier LOPEZ, Dirigeant de société, demeurant au 80, rue du Perdugal, F-34370 Maraussan et de Monsieur Jean-Charles LOPEZ, Dirigeant de société, demeurant professionnellement au 11, rue des Mazets F-34290 Servian France, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Commissaire de H.R.T. Révision S.A. (anciennement HRT REVISION SARL), ayant son nouveau siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour JCBO S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009106270/22.

(090127154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of June,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of European NPL S.A., a public limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.186 (the Company). The Company has been incorporated on November 2, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2365 of December 19, 2006.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the first time pursuant to a deed dated December 19, 2006 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 387 of March 16, 2007, and for the last time pursuant to a deed dated March 20, 2008 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1141 of May 8, 2008.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary, Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer, Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that and requests the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed *ne varietur* by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

II. as appears from the attendance list, (i) one million three hundred fifty five thousand four hundred and three (1,355,403) class A ordinary shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each (the Class A Shares), (ii) six hundred sixty seven thousand five hundred eighty six (667,586) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each (the Class B Shares) and (iii) one (1) class C preferred share with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) (the Class C Share), representing hundred (100%) percent of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. unless otherwise specified herein, capitalised terms and other expressions have the meaning ascribed to them in the Articles.

IV. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the Class C Share into one Class B Share;
3. Amendment to the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to validly update the register of shares of the Company, to certify said register of shares and to make certified copies thereof;
4. Amendment and restatement of the Articles in their entirety;
5. Confirmation of the mandates of directors of the Company and resignation of Eric Scussel as B director of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders being present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the one (1) Class C Share, into one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1.25). As a consequence, the aggregate number of Class B Shares is of six hundred sixty seven thousand five hundred eighty seven (667,587).

Third resolution

The Meeting resolves to grant a special power of attorney to any director of the Company, acting under his/her sole signature, to validly update the register of shares of the Company, to certify the said register and to make certified copies thereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the Articles which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the 1915 Law) and by the present articles (the Articles).

1.2 The Company exists under the firm name of "European NPL S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The sole Director, or in case of plurality of Directors, the board of Directors of the Company (the Board of Directors) is authorized to change the address of the Company within the municipality of Luxembourg.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of securities and rights in any form whatsoever through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company should, in particular, set-up and/or control foreign companies, which should own investments consisting in, i.e., junior notes, junior loans, deferred purchase price claims and other similar financial instruments in order to entitle such companies to receive payments arising out of the collection and recoveries in the context of the securitisation of non-performing loans portfolios.

3.3 The Company may also render assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or to any company being a direct or indirect shareholder of the Company or to any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies), it being understood that the Company will not enter into transactions which would cause it to be engaged in activities that are considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into transactions which would cause it to be engaged in activities that are considered as regulated activities of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into guarantees, pledges or any other form of granting security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of contracts or obligations of the Company and of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at two million, five hundred twenty eight thousand, seven hundred thirty seven euro and fifty cents (EUR 2,528,737.50), represented by two million twenty-two thousand nine hundred and ninety (2,022,990) shares composed as follows:

(a) One million three hundred fifty-five thousand four hundred and three (1,355,403) class A ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (the Class A Shares); and

(b) Six hundred sixty seven thousand five hundred eighty seven (667,587) class B ordinary shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), fully paid up (the Class B Shares, together with the Class A Shares, the Shares).

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account, into which every premium paid on every share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

5.3 The Class A Shareholders and the Class B Shareholders may decide to make shareholders' contributions each pro rata in respect of its percentage of participation to the share capital of the Company. Such shareholders' contributions will be not accounted for in the share capital of the Company and will be allocated to a special reserve account. Distribution of funds from such reserve account will be decided by the Shareholders. For the avoidance of doubt, no distribution to Shareholders will be made when on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are, or following such a distribution would become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the 1915 Law or by virtue of the Articles. The amount of a distribution to Shareholders may not exceed the amount of the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the 1915 Law or the Articles.

6. Form and Main features of the shares.

6.1 All the Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 The distribution rights of the Shares are provided for in clause 22 of these Articles.

6.3 The Class A Shares and Class B Shares are ordinary shares having all the rights and obligations provided by Luxembourg law and these Articles.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles as determined by these Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

8.3 In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 600,000.-

8.4 The Board of Directors is authorized, during a period ending December 31st, 2009 to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

8.5 Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

8.6 The Board of Directors may in particular determine:

8.6.1 The time and the number of the shares to be subscribed and issued;

8.6.2 Whether the shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not;

8.6.3 Whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any up to EUR 57.5 for each newly issued Share;

8.6.4 Whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

8.7 The Board of Directors may delegate to every authorised Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

8.8 Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized share capital, the present article 8 shall be amended accordingly.

9. Transfer of the equity interest.

9.1 The Shareholders may sell only the entirety of their Equity Interest and not only portions of it.

9.2 The provisions of clauses 9.1, 9.3 and 9.5 do not apply to Transfers of each of the Shareholder's Equity Interest (the Qualified Transferee Transferred Equity Interest) to a Qualified Transferee, provided that (i) such Qualified Trans-

feree becomes a party to all the other agreements to which the Transferring Shareholder is a party together with the other Shareholder (it being understood that the adherence to such agreements by the Qualified Transferee shall be a condition precedent to such Transfer), and (ii) such Transfer is automatically terminated by occurrence of the condition subsequent that such Qualified Transferee ceases to be such. Any Shareholder shall notify the other Shareholders, in writing and without delay, of its intention to transfer to whatever of its Qualified Transferees all, or part of, its Equity Interest and of the occurrence of the circumstance that such Qualified Transferee no longer has the requisite to be such.

9.3 If a Shareholder intends to sell, in whole but not in part, the Equity Interest held by it (directly or through any of its Qualified Transferees) (the Equity Interest) to any third party other than to a Qualified Transferee(s) (each a Third Party), such a Shareholder (the Transferring Shareholder) shall give to the other Shareholders (the Other Shareholders) written notice of its intention to sell the Equity Interest (the Transfer Notice), indicating the relevant terms and conditions, including the consideration of such proposed sale (the Proposed Transfer Price). For a period of thirty Business Days from the receipt of the Transfer Notice or, in the event provided for under clause 9.5 below, from the date of determination of the Agreed Transfer Price, as the case may be (the Offer Period), the Other Shareholders shall have the right to purchase the Equity Interest on the same terms and conditions contained in the Transfer Notice (the Right of First Refusal) by sending a written notice to the Transferring Shareholder setting forth its irrevocable election to buy the Equity Interest upon such terms and conditions, including the Proposed Transfer Price (the Right of First Refusal Notice). In case of exercise by the Other Shareholders of the Right of First Refusal the Transferring Shareholder shall be obliged to sell (or to procure the sale by the relevant Qualified Transferee(s)) the Equity Interest in compliance with the Transfer Notice. The sale of the Equity Interest pursuant to this clause 9.3 shall close on a date reasonably acceptable to the Other Shareholders and the Transferring Shareholder not later than twenty Business Days from the date of receipt by the Transferring Shareholder of the Right of First Refusal Notice. Upon the expiry of the Offer Period without the Other Shareholders having exercised the Right of First Refusal, the Transferring Shareholder shall be entitled to sell the Equity Interest to the Third Party on the same terms and conditions contained in the Transfer Notice.

9.4 The sale of the Equity Interest to the Third Party shall be effective vis a vis the Company provided that the transfer is in compliance with the provisions of the joint venture agreement then in force between the Shareholders, if any.

9.5 If a Proposed Transfer Price is not expressed to be in cash - such as, for example, in the case of a barter or a contribution in kind - upon written request of the Other Shareholders, the Proposed Transfer Price shall be determined or converted into cash by mutual agreement between the Other Shareholders and the Transferring Shareholder within and not later than twenty Business Days from receipt of the Transfer Notice or, failing such agreement for any reason whatsoever, by an expert (the Expert) whose decision shall be final and binding on the Other Shareholders and the Transferring Shareholder (the price so determined, the Agreed Transfer Price). The Expert shall be identified by agreement of the Transferring Shareholder and the Other Shareholder(s) within 15 (fifteen) Business Days from the date of the written request sent by the most diligent party or, failing such agreement, in accordance with the following procedure. Each of the involved parties shall have the right to submit to the Chairman of the International Chamber of Commerce, within 5 (five) Business Days from the expiry of the above mentioned period of 15 (fifteen) Business Days, a list containing 2 (two) names of independent leading investment banks. The Chairman of the International Chamber of Commerce will then identify the Expert among the names that have been so submitted to him by the Transferring Shareholder and the Other Shareholder(s). The Expert shall act pursuant to a joint mandate granted by all the involved Shareholders within 5 (five) Business Days of the date of the acceptance of his or her appointment in accordance with the above, it being understood that the said appointment to the Expert shall be deemed to have been granted jointly by all the entities involved in such an appointment. The Expert shall determine the Agreed Transfer Price, giving written notice of its determination to the parties, not later than 30 (thirty) Business Days of the acceptance of the above-mentioned appointment and any determination by the Expert of the Agreed Transfer Price shall be binding on all the involved parties for the purposes of this clause 9.5. The costs of the Expert and the International Chamber of Commerce shall be equally shared between the Shareholders involved in the transfer.

10. Tag along right.

10.1 If the Other Shareholders do not exercise the Right of First Refusal, the following procedure shall be implemented prior to the completion of the Proposed Transfer:

10.1.1 Within five Business Days from the date of the expiry of the Offer Period or, in the event provided for under clause 9.5 above, from the date of determination of the Agreed Transfer Price, as the case may be, the Other Shareholders shall have the right, but not the obligation, to sell to any Third Party indicated in writing by the Transferring Shareholder, by serving a notice in writing to the Transferring Shareholder (the Tag-Along Notice), and, if such notice is served, the Transferring Shareholder undertakes to cause the above mentioned Third Party to purchase all, and not less than all, the Equity Interest owned by each of the Other Shareholders having served such notice, at the same terms and conditions as those applicable to the Transferring Shareholder pursuant to the Transfer Notice and for a purchase price, to be paid in cash in immediately available funds and with value date at the date of the payment, which shall be determined by applying, on a pro rata basis, the same criteria applied in order to determine the Proposed Transfer Price or the Agreed Transfer Price (as the case may be).

10.1.2 The sale and purchase of the Equity Interest owned by the Other Shareholders (directly or through any of their Qualified Transferees) pursuant to this clause shall be completed as part of one and the same transaction together with the sale of the Equity Interest of the Transferring Shareholder.

10.1.3 If the Tag-Along Notice is not served by any the Other Shareholders within the term set forth in clause 10.1.1 hereinabove, the Transferring Shareholder shall be entitled to complete the Proposed Transfer exclusively on the terms and conditions of the Transfer Notice and within and not later than twenty Business Days following the date of expiry of the Offer Period, it being agreed that, if the Proposed Transfer is not so completed for any reason whatsoever during such period but the Transferring Shareholder wishes to proceed with the proposed transfer, the procedure set forth in clause 10 shall be followed again.

Chapter III. - Directors, Board of directors

11. Board of directors.

11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of five (5) members (each a Director), who need not be Shareholders. The majority of the Directors shall be executives of proven experience in the management of investments in the business of the non performing loans and shall be residents in Luxembourg. Unless otherwise agreed between the Shareholders:

- The Board of Directors shall consist of five (5) Directors, of which three (3) Directors shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholder (the A Directors, each a A Director), and the remaining two (2) Directors shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholder (the B Directors, each a B Director) to the extent that such Class B Shareholder is Pirelli RE and it owns at least 17 per cent of the Equity (the Relevant Percentage); and

- Without prejudice to the above, if the Relevant Percentage is owned by an entity other than DGAD and Pirelli RE, the Board of Directors shall consist of five (5) Directors, of which four (4) Directors shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholder (the A Directors, each a A Director), and the remaining one (1) Director shall be appointed out of a list of candidates submitted by such entity (the B Directors, each a B Director).

11.2 The Directors are appointed by the general meeting of Shareholders for a period of three years and are re-eligible. Each Director may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for three years from the date of his election.

11.3 If, due to any reason, a Director ceases for whatever reason from its office, such member shall be replaced by other directors in accordance with the clause 11.1 of these Articles. The following general meeting of Shareholders will be required to ratify such replacement, subject to the rules set out in clause 11.1 of the Articles.

12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors will meet at least once annually and at any other time upon request of at least one Director, provided that each of the Directors receives a prior written notice of any meeting of the Directors at least five (5) calendar days or, in case of urgency, two (2) calendar days in advance to the scheduled date for the meeting. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The meetings of the Board of Directors shall take place in Luxembourg.

12.2 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if all the Directors are present or represented by proxies.

12.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

12.4 Any Directors' Resolution shall be approved with the favourable vote of the simple majority of the Directors.

12.5 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the simple majority of the Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by two Directors residing in Luxembourg.

13. General powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

14. Specific delegations. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Directors, who will be called managing Directors.

15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of two A Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two A Directors, but only within the limits of such power.

Chapter IV. - Supervision

16. Statutory auditors. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors who need not be Shareholders. They shall be appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their numbers, remuneration and term of office, which must not exceed three (3) years.

Chapter V. - General meeting of shareholders

17. Rules governing the general meeting of shareholders.

17.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts, relating to the operations of the Company, which are reserved to it by the 1915 Law or by these Articles.

17.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice setting out an agenda identifying in reasonable details the matters to be discussed at the shareholders' meeting and sent to each registered shareholder by registered letter or fax at least eight (8) Business Days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Such general meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

17.3 All resolutions of any ordinary and extraordinary Shareholders' Meeting shall be approved, in first, second or subsequent calling, with the quorum of attendance and of favourable votes provided by Luxembourg law, with the sole exception of the resolutions on the following matters, whose approval shall be of the exclusive competence of the Shareholders' Meeting of the Company and which may be approved only with the favourable vote of any shareholder owning the Relevant Percentage:

- (a) amendments to the Articles;
- (b) reductions or increases of capital, issuance of new shares or creation of classes of shares, issuance of warrants, convertible bonds and/or any other kind of securities on financial investments, changes in the capital structure of the Company, and any buy back or redemption of shares or other financial instruments;
- (c) liquidation, winding-up and/or similar proceedings; and
- (d) mergers and/or demergers.

17.4 Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

18. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Thursday of June at 11:00 AM.

19. General meetings of shareholders. Subject to the 1915 Law requirements, the Board of Directors shall convene without delay the shareholders' meeting upon written request of at least one Director or upon request of the shareholders representing at least 10% of the share capital.

20. Votes. Each Share is entitled to one vote. Each Shareholder shall have the right to appoint a representative to vote on its behalf in ordinary and extraordinary Shareholders' Meeting (including, for the avoidance of doubt, any meetings not called in compliance with applicable corporate laws and regulations and which are held in the form of totalitarian meeting).

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distributions to shareholders.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the Shareholders vote on the resolutions proposed by the Board of Directors regarding distributions to Shareholders in respect of each financial year, in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

22.3 The Board of Directors may decide to pay interim dividends pursuant to the provisions of article 72.2 of the 1915 Law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the board of Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

25. Definitions. Articles means the articles of association of the Company as amended and supplemented from time to time.

Board of Directors means the board of directors of the Company.

Business Day means any calendar day other than Saturdays, Sundays and other days on which credit institutions are authorized to close in Milan (Italy) or Luxembourg or Paris (France) or Amsterdam (the Netherlands).

Class A Shares has the meaning ascribed to it in Article 5.1.

Class A Shareholders means each holder of the Class A Shares and Class A Shareholder means any of them.

Class B Shares has the meaning ascribed to it in Article 5.1.

Class B Shareholders means each holder of the Class B Shares and Class B Shareholder means any of them.

DGAD means DGAD International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.636, with a share capital of one million four hundred seventy nine thousand four hundred twenty five euro (EUR 1,479,425-).

Director means each director of the Company, and Directors is construed accordingly.

Distribution means a distribution, made by the Company, of dividends and/or reserves and/or payment of principal and interest under a shareholders loan/ subordinated loan/ PCB.

Equity means, with respect to the Company, the aggregate of the share capital, reserves, participating financial instruments, PCB - including the New PCB, the Subordinated Debt and shareholders loans and any other similar means of investment or financing made, directly or indirectly, by a Shareholder.

Equity Interest means, with respect to the Company, the aggregate of the share capital, reserves, participating financial instruments, PCBs - including the New PCB, Subordinated Debt and shareholders loans and any other similar means of investment or financing made, directly or indirectly, by a shareholder.

New PCB means the PCB issued on the date hereof by the Company for a principal amount up to EUR 250,000,000 fully subscribed by DGAD.

1915 Law means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as subsequently amended.

PCB means the profit contingent bonds ("PCB") issued by the Company and subscribed by DGAD.

Pirelli RE means Pirelli & C. Real Estate S.p.A., a company incorporated in Italy, having its registered office at Gaetano Negri 10, Milan, Italy.

Subordinated Debt means the subordinated debt, in the form of shareholders loan, of the Company toward Pirelli RE.

Transfer means any act of sale and any other act or agreement, whether inter vivos or mortis causa, with or without valuable purchase price (including, but not limited to, exchanges, assignments, fiduciary agreements, mergers, de-mergers, change in beneficial interest (usufrutto), pledge, mortgages, contributions to corporate capital, donations), resulting, directly or indirectly, in the transfer or disposal in any way whatsoever of ownership, or in the transfer or disposal in any way whatsoever of, or creation of, other rights, or an asset. The terms to "Transfer", "Transferred", "Transferor" and "Transferee" as used in these Articles, have a meaning consistent with that of Transfer.

Fifth resolution

The Meeting resolves:

a) to confirm the mandates of Mr. Emmanuel Bapt, Mr Gerald Graindorge and Mr. Giovanni Bertino, as A Directors of the Company for a term expiring at the issue of the annual general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as per December 31, 2011, unless removed earlier;

b) to confirm the mandates of Mr. Francesco Moglia and Mr. Riccardo Quagliana, as B Directors of the Company for a term expiring at the issue of the annual general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts as per December 31, 2011, unless removed earlier; and

c) to acknowledge the resignation of Mr. Eric Scussel as B Director of the Company with effect as of the date of the Meeting.

As a result of the above, the Board of Directors of the Company is composed of the following persons:

- Mr. Giovanni Bertino, residing at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, A Director of the Company;

- Mr. Emmanuel Bapt, residing at Via Brera 21, 20121 Milano, Italy, A Director of the Company;

- Mr. Gérald Graindorge, residing at 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, A Director of the Company;

- Mr. Riccardo Quagliana, residing at, Via Piero ed Alberto Pirelli 21, Milano, Italy, B Director of the Company; and

- Mr. Francesco Moglia, residing at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, B Director of the Company.

None of the shareholders submits any issue to the discussion of the meeting.

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon closes the meeting.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the Board of the Meeting and the proxyholder of the Shareholders, they sign together with all the Shareholders present or represented at the Meeting, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de European NPL S.A., une société anonyme, constituée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.186 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu le 2 novembre 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2365 du 19 décembre 2006.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la première fois suivant un acte reçu le 19 décembre 2006 par le notaire instrumentant, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 387 du 16 mars 2007 et modifié en dernier lieu aux termes d'un acte daté du 20 mars 2008 reçu par le notaire instrumentant, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1141 du 8 mai 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme scrutateur, Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (le Scrutateur).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte.

II. la liste de présence montre que un million trois cent cinquante cinq mille quatre cent trois (1.355.403) actions ordinaires de classe A, avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq (1,25 EUR) chacune (les Actions de Classe A), (ii) six cent soixante sept mille cinq cent quatre vingt six (667.586) actions ordinaires de classe B avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq (1,25 EUR) chacune (les Actions de Classe B) et une (1) action préférentielle de classe C avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq (1,25 EUR) (l'Action de Classe C), représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de toutes les questions de l'ordre du jour, lequel a été préalablement porté à la connaissance des Actionnaires.

III. à moins qu'il en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Conversion de l'Action de Classe C en Action de Classe B;
3. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, pouvoirs et autorisations étant donnés à chaque administrateur de la Société de valablement mettre à jour le registre des actions de la Société, de certifier le dit registre des actions et d'en faire des copies conformes;
4. Modification et mise au point des Statuts dans leur globalité;
5. Confirmation des mandats des administrateurs de la Société et révocation de M. Eric Scussel en tant qu'administrateur B de la Société;

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Actionnaires, présents et représentés se considèrent comme étant valablement convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir l'Action de Classe C en une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro vingt-cinq (1,25 EUR). En conséquence, le nombre total d'actions de catégorie B est de six cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt sept (667.587).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner un pouvoir spécial à chaque administrateur de la Société, agissant sous sa seule signature, de mettre à jour valablement le registre des actions de la Société, de certifier le dit registre et d'en faire des copies certifiées conformes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la modification totale des Statuts afin qu'ils soient lus dorénavant comme suit:

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Objet social - Siège social - Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) et par les présents Statuts (les Statuts).

1.2 La Société adopte la dénomination "European NPL S.A".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de valeurs mobilières ou de droits, quelque soit la forme, au travers de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts.

3.2 La Société devrait notamment constituer et/ou contrôler des sociétés étrangères, qui devraient détenir des investissements consistant, entre autres, en obligations subordonnées ("junior notes"), des prêts subordonnés ("junior loans"), des droits différés au prix d'achat ("deferred purchase price daïms") et autres instruments financiers similaires de nature à donner à ces sociétés le droit de recevoir des paiements issus de l'encaissement et du recouvrement dans le contexte de la titrisation des portefeuilles de prêts non-performants.

3.3 La Société peut accorder toute assistance, que ce soit par des prêts, des garanties ou d'autres moyens à ses filiales ou sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit nécessairement substantiel, ou toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les Sociétés Apparentées), ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute Société Apparentée, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des transactions qui pourraient l'impliquer dans des activités qualifiées comme des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut conclure les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des transactions qui pourrait l'impliquer dans des activités qualifiées comme des activités réglementées du secteur financier:

- emprunter des fonds sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds notamment, par l'émission privée d'obligations de titres de dettes ("notes"), de billets à ordre ("promissory notes"), de certificat ("certificates") et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds, accorder des crédits à ou ensemble avec, souscrire ou acheter tout instrument de dette ou titre de capital émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère dans les conditions qu'elle estime appropriées et avec ou sans garantie;

- accorder des garanties, gages ou toute autre forme d'octroi de garantie, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou charges sur tout ou partie d'entreprises, des actifs (présents ou futurs) ou par tout ou partie de ces

moyens, pour l'exécution des contrats ou obligations de la Société et de toutes les Sociétés Apparentées, dans les limites permises par le droit luxembourgeois.

La Société peut réaliser tous les investissements ou toutes les opérations juridiques, commerciales techniques ou financières et, en général, toutes les transactions nécessaires à l'accomplissement de son objet social, ainsi que toutes les opérations susceptibles de faciliter, de manière directe ou indirecte, l'accomplissement de l'objet social dans tous les secteurs ci-dessus décrits, sans profiter cependant de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent vingt-huit mille sept cent trente-sept euros et cinquante cents (EUR 2.528.737,50), représenté par deux millions vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.022.990) Actions, divisé comme suit:

(a) Un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cent trois (1.355.403) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les Actions de Catégorie A);

(b) Six cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (667.587) actions ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées (les Actions de Catégorie B).

5.2 En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, dans lequel il sera versé toute prime payée pour toute action transférée. Le(s) actionnaire(s) peuvent librement disposer du montant de ce compte de prime d'émission.

5.3 Les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B peuvent décider de faire des apports d'actionnaires, chacun au pro rata de son pourcentage de sa participation dans le capital de la Société. Ces apports d'actionnaires ne seront pas comptabilisés dans le capital social de la Société et seront alloués à un compte de réserve spécial. La distribution des fonds sur ce compte de réserve sera décidée par les actionnaires. Pour dissiper tout doute, aucune distribution ne sera faite aux actionnaires lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi de 1915 ou les Statuts ne permettent pas de distribuer. Le montant d'une distribution faite aux actionnaires ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la Loi de 1915 ou aux Statuts.

6. Forme et Principales caractéristiques des actions.

6.1 Toutes les Actions de la Société sont nominatives.

6.2 Les droits à la distribution des Actions sont prévus à l'article 22 de ces Statuts.

6.3 Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont des actions ordinaires ayant tous les droits et obligations prévus par le droit luxembourgeois et ces Statuts.

7. Libération des actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, conformément à la Loi de 1915 ou à ces Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi de 1915.

8.3 En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de 600.000 EUR.

8.4 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le 31 décembre 2009 à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

8.5 Les actions peuvent être souscrites et émises dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

8.6 Le Conseil d'Administration peut notamment décider:

8.6.1 Le moment de l'émission et le nombre d'actions à être émises et souscrites,

8.6.2 Si les actions doivent être offertes avec un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants, proportionnellement au capital représenté par leurs actions,

8.6.3 Si une prime d'émission va être payée sur les actions à être souscrites et émises, ainsi que le montant éventuel d'une telle prime, qui peut aller jusqu'à EUR 57,5 pour chaque nouvelle Action de Catégorie A ou de Catégorie B émise,

8.6.4 Si les actions vont être libérées par rapport en numéraire ou en nature.

8.7 Le Conseil d'Administration peut déléguer les devoirs d'acceptation de souscription et de réception des paiements pour les Actions représentant tout ou partie du montant du capital augmenté à tout Administrateur autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée.

8.8 Lors de chaque augmentation du capital de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, cet article 8 sera modifié en conséquence.

9. Transfert des droits de capital.

9.1 Les actionnaires ne peuvent vendre que l'intégralité de leurs Droits de Capital et pas seulement une partie de ceux-ci.

9.2 Les dispositions des Articles 9.1, 9.3 et 9.5 ne s'appliquent pas aux Transferts des Droits de Capital de chacun des actionnaires (le Transfert des Droits de Capital à un Cessionnaire Qualifié) à un Cessionnaire Qualifié, sous condition que (i) le Cessionnaire Qualifié en question devienne partie à tout accord auquel l'Actionnaire Cédant est partie dans le contexte du champ d'application d'un tel accord d'entreprise commune (étant entendu que l'adhérence à de tels accords par le Cessionnaire Qualifié est une condition de réalisation d'un tel Transfert) et (ii) un tel Transfert soit automatiquement terminé en cas de survenance de la condition résolutoire que le Cessionnaire Qualifié cesse d'avoir cette qualité. Tout actionnaire doit notifier aux autres actionnaires, sans délai et par écrit, son intention de transférer à n'importe lequel des Cessionnaires Qualifiés tout ou partie de ses Droits de Capital et de la survenance du fait qu'un tel Cessionnaire Qualifié cesse de remplir les conditions pour avoir la qualité de Cessionnaire Qualifié.

9.3 Dans l'hypothèse où un actionnaire a l'intention de vendre, l'intégralité et non une partie des Droits de Capital qu'il détient (directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses Cessionnaires Qualifiés) (les Droits de Capital Concernés) à tout tiers autre qu'un Cessionnaire Qualifié (chacun, un Tiers), cet Actionnaire (l'Actionnaire Cédant) doit notifier par écrit à chacun des autres Actionnaires (les Autres Actionnaires) son intention de vendre, l'Actionnaire Cédant doit donner aux Autres Actionnaires une notification écrite de son intention de vendre les Droits de Capital Concernés (la Notification de Transfert), en indiquant les termes pertinents de la transaction, y compris la contrepartie de la vente proposée (le Prix de transfert Proposé). Pendant trente Jours Ouvrables à partir de la réception d'une Notification de Transfert ou, dans l'hypothèse prévue sous l'Article 9.5 ci-dessous, à partir de la date de détermination du Prix de Transfert Convenu, selon le cas (la Période d'Offre), les Autres Actionnaires auront le droit d'acheter les Droits dans les Capitaux Concernés dans les mêmes conditions contenues dans la Notification de Transfert (le Droit de Prémption) par l'envoi d'une notification écrite à l'Actionnaire Cédant déclarant son choix irrévocable d'acheter les Droits de Capital Concernés dans ces conditions, y compris le Prix de Transfert Proposé (la Notification du Droit de Prémption). En cas d'exercice par les Autres Actionnaires du Droit de Prémption, l'Actionnaire Cédant sera obligé de vendre (ou d'amener les Cessionnaires Qualifiés à vendre) les Droits de Capital Concernés en conformité avec la Notification de Transfert. La vente en conformité avec cet Article 9.3 des Droits de Capital Concernés sera réalisée à une date raisonnable acceptable pour les Autres Actionnaires et l'Actionnaire Cédant, pas plus tard que vingt Jours Ouvrables à partir de la date de réception par l'Actionnaire Cédant de la Notification du Droit de Prémption. Lors de l'expiration de la Période d'Offre sans que les Autres Actionnaires aient exercé le Droit de Prémption, l'Actionnaire Cédant aura le droit de vendre les Droits de Capital Concernés à un Tiers dans les conditions contenues dans la Notification de Transfert.

9.4 La vente des Droits de Capital Concernés à un Tiers sera opposable à la Société à condition que le transfert soit en conformité avec les dispositions de l'accord d'entreprise commune en vigueur, le cas échéant, à ce moment-là entre les actionnaires.

9.5. Si aucun Prix de Transfert Proposé n'est prévu dans la Notification de Transfert ou si celui-ci n'est pas exprimé en numéraire - comme, par exemple, dans le cas d'un échange ou d'un apport en nature - par demande écrite des Autres Actionnaires, le Prix de Transfert Proposé sera déterminé ou converti en numéraire par l'accord des Autres Actionnaires et de l'Actionnaire Cédant et au plus tard vingt jours ouvrables à compter de la réception de la Notification de Transfert ou, à défaut d'accord, pour quelque raison que ce soit, par un expert (l'Expert), dont la décision est définitive et obligatoire pour les autres actionnaires et le transfert des actionnaires (le prix ainsi déterminé, l'Accord de Transfert de Prix). Les experts doivent être identifiés par l'accord des Autres Actionnaires et de l'Actionnaire Cédant dans les 15 (quinze) jours ouvrables à compter de la date de la demande écrite envoyée par la partie la plus diligente, ou, à défaut d'un tel accord, conformément à la procédure suivante. Chacune des parties a le droit de soumettre au Président de la Chambre Internationale de Commerce, endéans 5 (cinq) jours ouvrables à compter de l'expiration de la période mentionnée ci-dessus de 15 (quinze) jours ouvrables, une liste contenant 2 (deux) banques d'investissement indépendantes. Le Président de la Chambre Internationale de Commerce identifiera l'Expert parmi les noms qui ont été ainsi soumis à lui par l'Actionnaire Cédant et les autres actionnaires. L'expert devra agir conformément à un mandat accordé par tous les actionnaires concernés dans les 5 (cinq) jours ouvrables de la date de l'acceptation de sa nomination, conformément à ce qui précède, étant entendu que cette nomination est réputée avoir été accordée conjointement par toutes les entités impliquées dans un tel rendez-vous. L'expert doit déterminer le prix de cession convenu, en donnant un avis écrit de sa décision aux parties, au plus tard 30 (trente) jours ouvrables suivant l'acceptation de la nomination susmentionnée et de la détermination par l'Expert de l'Accord de Transfert de Prix est obligatoire pour toutes les parties impliquées pour les fins de cette clause 9.5. Les frais d'experts et de la Chambre de commerce internationale sont répartis à parts égales entre les actionnaires concernés par le transfert.

10. Droit tag along.

10.1 Si les Autres Actionnaires n'exercent pas le Droit de Prémption, la procédure suivante sera mise en œuvre avant la réalisation du Transfert Proposé:

10.1.1 Pendant cinq jours Ouvrables à partir de la date d'expiration de la Période d'Offre ou, dans l'hypothèse prévue dans l'Article 9.5 ci-dessus, de la date de détermination du Prix de Transfert Convenus, le cas échéant, les Autres Actionnaires auront le droit, mais non l'obligation, de vendre au Tiers (ou à toute autre partie mentionnée en écrit par l'Actionnaire Cédant), en émettant une notification écrite à l'Actionnaire Cédant (la Notification Tag) et, si une telle notification est émise, l'Actionnaire Cédant s'engage à amener les Tiers ou toute autre tierce partie à acheter l'intégralité et pas moins que l'intégralité des Droits de Capital détenus par chacun des Autres Actionnaires ayant émis une telle notification, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'Actionnaire Cédant en vertu de la Notification du Transfert et pour un prix d'achat à être payé en numéraire sous forme de fonds immédiatement disponibles, qui sera déterminé en appliquant les mêmes critères que pour déterminer le Prix de Transfert Proposé et le Prix de Transfert Convenus (selon le cas), pro rata.

10.1.2 La vente et l'achat des Droits de Capital Concernés détenus par les Autres Actionnaires (directement ou par l'un de leurs Cessionnaires Qualifiés) en vertu de cet Article seront réalisés comme partie d'une même transaction ensemble avec la vente des Droits de Capital de l'Actionnaire Cédant.

10.1.3 Si une Notification Tag est émise par tout Autre Actionnaire dans le délai prévu par l'Article 10.1.1 ci-dessus, l'Actionnaire Cédant aura le droit de réaliser le Transfert Proposé uniquement dans les conditions de la Notification de Transfert et non plus tard de vingt jours Ouvrables à partir de la date d'expiration de la Période d'Offre, étant entendu que si le Transfert Proposé n'est pas réalisé pour une raison quelconque pendant ce délai, mais l'Actionnaire Cédant souhaite réaliser le transfert proposé, la procédure prévue par l'Article 10 sera de nouveau applicable.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'administration

11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres (chacun un Administrateur), actionnaires ou non. La majorité des Administrateurs doivent être des cadres ayant une expérience avérée dans la gestion des investissements dans les activités de prêts non productifs et être résidents luxembourgeois. Sous réserve d'accord des Actionnaires en un sens différent:

- Le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) Administrateurs, dont trois (3) administrateurs sont nommés sur une liste de candidats présentés par les Actionnaires de Catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A, chacun un Administrateur de Catégorie A), et les deux autres (2) Administrateurs sont nommés sur une liste de candidats présentés par les Actionnaires de Catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B, chacun un Administrateur de Catégorie B) dans la mesure où l'Actionnaire de Catégorie B est Pirelli RE et qu'il possède au moins 17 pour cent de l'Equity (le Pourcentage Requis); et

- Sans préjudice de ce qui précède, si le pourcentage est détenu par une entité autre que DGAD et Pirelli RE, le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) Administrateurs, dont quatre (4) Administrateurs sont nommés sur une liste de candidats présentés par les Actionnaires de Catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A, chacun un Administrateur de Catégorie A), et le dernier (1) Administrateur est nommé sur une liste de candidats présentés par cette entité (l'Administrateur de Catégorie B).

11.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser trois ans et ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires. Dans l'hypothèse où un Administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été nommé pour un terme de trois ans à partir de la date de sa nomination.

11.3 En cas de vacance du poste, pour toute cause, d'un membre du Conseil d'Administration parmi les Administrateurs de Catégorie A ou de Catégorie B, ce membre sera remplacé par d'autres administrateurs conformément à l'Article 11.1 de ces Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires suivante sera appelée à porter ratification du remplacement, conformément aux règles prévues à l'Article 11.1 de ces Statuts.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an ou à toute autre date sur convocation d'au moins un Administrateur, à condition que tous les Administrateurs reçoivent une notification écrite préalable à toute réunion des Administrateurs au moins cinq (5) jours civils ou, en cas d'urgence, deux (2) jours civils avant la date planifiée de la réunion. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation. Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu à Luxembourg.

12.2 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procuration.

12.3 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise par tous les Administrateurs présents ou représentés.

12.5 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par la majorité simple des Administrateurs présents aux séances. Des extraits seront certifiés par deux Administrateurs résidant à Luxembourg.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ou

ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront nommés Administrateurs-délégués à la gestion journalière.

15. Représentation de la société. En toutes circonstances, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A ou par la signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signature sera délégué par deux Administrateurs de Catégorie A, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. - Surveillance

16. Commissaire aux comptes. La surveillance de la Société est assurée par un à plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Ils sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions, qui ne peut pas dépasser trois (3) ans.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

17. Règles régissant l'assemblée générale des actionnaires.

17.1 L'assemblée générale représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société pour lesquelles l'assemblée a une compétence réservée par la Loi de 1915 ou ces Statuts.

17.2 Toute assemblée générale sera convoquée par une notification écrite mentionnant l'ordre du jour et identifiant d'une manière raisonnablement détaillée les sujets qui seront discutés lors de l'assemblée générale des Actionnaires, envoyée par lettre recommandée par fax au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la tenue de l'assemblée. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. L'assemblée générale des Actionnaires se tiendra à Luxembourg.

17.3 Toutes les résolutions de toute assemblée générale des Actionnaires, ordinaire et extraordinaire, doivent être approuvées, en premier, deuxième ou subséquent appel, avec le quorum de présence et de voix favorables prévues par la loi luxembourgeoise, à la seule exception des résolutions sur les points suivants, dont l'approbation est de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui seront approuvés avec les voix favorables de tous les Actionnaires détenant le Pourcentage Requis.

(a) modifications des Statuts;

(b) réductions ou augmentations de capital, émission de nouvelles actions ou création de catégories d'actions, émission de bons de souscription, obligations convertibles et/ou de tout autre type de valeurs mobilières telles que les placements financiers, les changements dans la structure du capital de la Société, et tout remboursement ou de rachat d'actions ou d'autres instruments financiers;

(c) liquidation, ou procédures similaires; et

(d) fusion et/ou scission.

17.4 Toutes les décisions de l'assemblée générale concernant le changement de la nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement dans la Société seront prises par un vote unanime des actionnaires et le cas échéant, des obligataires.

18. Date et Lieu de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tient à Luxembourg-ville, à un lieu mentionné dans la notification de convocation de l'assemblée à Luxembourg, le deuxième jeudi du mois de juin à 11 heures.

19. Assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration doit convoquer immédiatement l'assemblée des actionnaires à la demande écrite d'au moins un Administrateur ou sur demande d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

20. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne à laquelle il donne procuration par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux auditeurs qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Distribution aux actionnaires.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après affectation à la réserve légale, les actionnaires votent sur les résolutions proposées par le Conseil d'Administration concernant les distributions aux actionnaires pour chaque année sociale afin de permettre à la Société de faire des Distributions et des Distributions Préférentielles si, et dans la limite où il y a des bénéfices disponibles, en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915.

22.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires (acomptes sur dividendes) en conformité avec les dispositions de l'Article 72.2 de la Loi de 1915.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Si l'assemblée générale des actionnaires ne nomme pas de liquidateurs, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique sont censés être les liquidateurs vis-à-vis des tiers.

Chapitre VIII. - Loi applicable

24. Loi applicable. Toutes les matières non régies par ces Statuts sont régies par la Loi de 1915.

25. Définitions. Statuts signifie les statuts de la Société tels que modifiés et complétés à tout moment.

Conseil d'Administration signifie le conseil d'administration de la Société.

Jour Ouvrable signifie tout autre jour autre qu'un dimanche, un samedi, un jour férié où les banques en Italie, France, Pays-Bas et Luxembourg sont autorisées à rester fermées à Milan (Italie), Paris (France), Amsterdam (Pays-Bas) et Luxembourg.

Action de Catégorie A a le sens prévu à l'Article 5.1.

Actionnaires de Catégorie A signifie chaque détenteur d'Actions de Catégorie A et Actionnaire de Catégorie A signifie l'un de ceux-ci.

Action de Catégorie B a le sens prévu à l'Article 5.1.

Actions de Catégorie B signifie chaque détenteur d'Actions de Catégorie B et Actionnaire de Catégorie B signifie l'un de ceux-ci.

DGAD signifie DGAD International S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 120.636, ayant un capital social de un million quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1,479,425.-).

Administrateur signifie tout Administrateur de la Société et Administrateurs est interprété en conséquence.

Distribution signifie une distribution faite par la Société, de dividendes et/ou de réserve et/ou le paiement du montant principal et des intérêts en vertu d'un prêt d'actionnaire/prêt subordonné/ PCB.

Equity signifie, à l'égard de la Société, le montant total du capital, des réserves, la participation des instruments financiers, les PCB - y compris les Nouveaux PCB, de la Dette Subordonnée et des prêts d'Actionnaires et tout autre investissement similaire ou financement fait, directement ou indirectement, par un actionnaire.

Droits de Capital signifie, à l'égard de la Société, l'ensemble du capital, des réserves, la participation des instruments financiers, les PCB - y compris le Nouveau PCB, la Dette subordonnée et des prêts d'Actionnaires et tout autre investissement similaire ou financement fait, directement ou indirectement, par un actionnaire.

Nouveaux PCB signifie que le PBB émis à la date des présentes par la Société pour un montant en principal de EUR 250.000.000 entièrement souscrit par DGAD.

Loi de 1915 signifie la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales en date du 19 août 1915, telle que modifiée.

PCB signifie les "profit contingent bonds" émises par la Société et souscrits par DGAD.

Pirelli RE signifie Pirelli & C. Real Estate S.p.A., une société constituée en Italie, ayant son siège social à Gaetano Negri 10, Milan, Italie.

Dette Subordonnée signifie la dette subordonnée, sous la forme d'un prêt d'actionnaires, de la Société à Pirelli RE.

Transfert signifie toute opération de vente ou toute autre opération ou accord, que ce soit entre vifs ou à cause de mort, avec ou sans prix d'achat considérable (y compris, sans limitation, les échanges, cessions, accords de fiducie, fusions, scissions, changement d'usufruit, gage, hypothèques, apports au capital, donations,) ayant comme résultat direct ou indirect le transfert ou un acte de disposition de quelque manière que ce soit ou la création de tout droits sur un actif. Les

termes Transfert, Transféré, Cédant et Cessionnaires utilisés dans ces Statuts ont un sens en conformité avec celui de Transfert.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide:

a) de confirmer les mandats de M. Emmanuel Bapt, M. Gérard Graindorge et M. Giovanni Bertino, en tant qu'Administrateurs de Catégorie A de la Société pour une durée expirant à la fin de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, à moins qu'ils ne soient révoqués avant;

b) de confirmer les mandats de M. Francesco Moglia et M. Riccardo Quagliana en tant qu'Administrateurs de Catégorie B pour une durée expirant à la fin de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, à moins qu'ils ne soient révoqués avant; et

c) de reconnaître la démission de M. Eric Scussel en tant qu'Administrateur de Catégorie B à la date de la présente Assemblée.

Il résulte de ce qui précède que le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit:

- M. Giovanni Bertino, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie A de la Société;

- M. Emmanuel Bapt, avec adresse professionnelle Via Brera 21, 20121 Milan, Italie, Administrateur de Catégorie A de la Société;

- M. Gérard Graindorge, avec adresse professionnelle au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie A de la Société;

- M. Riccardo Quagliana, avec adresse professionnelle Via Piero ed Alberto Pirelli 21, Milan, Italie, Milano, Italie, Administrateur de Catégorie B de la Société; et

- M. Francesco Moglia, avec adresse professionnelle à 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie B de la Société.

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, le Président déclare la clôture de l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au Bureau de l'Assemblée et au mandataire des Actionnaires, ils ont signé ensemble avec tous les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le notaire l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009104536/817.

(090126223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2009

En date du 4 août 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 16 juin 2008, de Monsieur Henricus Johannes Petrus Saeijs en qualité d'Administrateur

- de ratifier la cooptation, avec effet au 16 juin 2008, de Monsieur Richard Laurie Goldthorpe en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Henricus Johannes Petrus Saeijs, démissionnaire

- de renouveler le mandat de Monsieur Michael J. Abbott en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- de renouveler les mandats de Monsieur Michael J. Abbott, de Monsieur Adrianus A. Van Hienen et de Monsieur Richard Laurie Goldthorpe en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009106305/22.

(090127553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Voipgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 105.502.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VOIPGATE S.A.", avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 435 du 11 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 731 du 27 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier BUCK, General Manager, élisant domicile au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco HOUWEN, General Manager, élisant domicile au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Jean-Christophe Vignes, General Counsel & Company Secretary, élisant domicile au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée en date du 12 mai 2009.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 1.852 (mille huit cent cinquante-deux) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 1.519,90 actions, soit plus de la moitié du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 400.000,- (QUATRE CENT MILLE EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 185.200,- (CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS) à EUR 585.200,- (CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS) par la création et l'émission de 411,56 actions nouvelles de catégorie A.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 185.200,- (cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros) à EUR 585.200,- (cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros) par la création et l'émission de 411,56 (quatre cent onze virgule cinquante-six) actions de catégorie A nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée après avoir constaté que tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation, et que certains actionnaires ont renoncé à souscrire des actions nouvelles, soit en le confirmant par écrit, soit en ne se manifestant pas, l'Assemblée a admis à la souscription les actionnaires suivants, l'actionnaire DCL Group S.A. renonçant expressément à son droit préférentiel de souscription.

Souscription et Libération

Nadal Painting Collection Ltd, avec siège social à Belize City, Regent Street, Belize, ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Vignes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit 51,44 (cinquante et un virgule quarante-quatre) actions,

Monsieur Roger GREDEN, demeurant à 4a, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Christophe Vignes, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit 154,33 (cent cinquante-quatre virgule trente-trois actions).

Monsieur Eric DE GUCHTENEERE, demeurant à Singel 12, B-1650 Beersel, ici représenté par Monsieur Xavier Buck, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit 54 (cinquante-quatre) actions.

Monsieur Pierre KEMPNIICH, demeurant à 25c, rue Principale, F-57140 La Maxe, ici représenté par Monsieur Jean-Christophe Vignes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit 22 (vingt-deux actions).

Monsieur Frederick SCHIWEEK, demeurant Auf Rubersberg 22, D-54441 Wellen, ici représenté par Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, souscrit 11 (onze) actions.

Monsieur Marco HOUWEN, demeurant à 12b, rue Principale, L-6165 Ernster, ici présent, souscrit 36,98 (trente-six virgule quatre-vingt-dix-huit) actions

Monsieur Xavier BUCK, demeurant à 19, rue Gabriel de Marie, L-2131 Luxembourg, ici présent, souscrit 81,80 (quatre-vingt-un virgule quatre-vingts) actions

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 400.000,- (QUATRE CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 585.200,- (cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros), représenté par 2.263,56 (deux mille deux cent soixante-trois virgule cinquante-six) actions de Catégorie A (dites "actions ordinaires") sans valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. BUCK, M. HOUWEN, J.-C. VIGNES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2009. Relation: LAC/2009/23566. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106136/86.

(090127336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

Extrait des décisions prises par le seul actionnaire de la Société en date du 17 juin 2009

1. Monsieur Hakan Blixt a démissionné de son mandat de gérant de la Société.
2. Monsieur Thomas Guetle a démissionné de son mandat de gérant de la Société.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Mark Houston
 - Monsieur David Cunnington
 - Monsieur Godfrey Abel

- Monsieur Michael Chidiac

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106849/20.

(090128378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 48.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of May,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 776 of 9 April 2009.

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26, 2009,

the said proxy, after having been signed *in* *variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million Korean Won (KRW 4,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty four million Korean Won (KRW 44,000,000) to an amount of forty eight million Korean Won (KRW 48,000,000) by the issuance of four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of four hundred and forty two thousands fifty three Korean Won (KRW 442,053.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million Korean Won (KRW 4,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty four million Korean Won (KRW 44,000,000) to an amount of forty eight million Korean Won (KRW 48,000,000) by the issuance of four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for four (4) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to three thousand two hundred and ninety eight United States Dollars and ninety six Cents (USD 3,298.96), being the equivalent of four million four hundred and forty

two thousands fifty three Korean Won (KRW 4,442,053) at the exchange rate of USD 1= KRW 1,346.5, of which four million Korean Won (KRW 4,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and four hundred and forty two thousands fifty three Korean Won (KRW 442,053) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of three thousand two hundred and ninety eight United States Dollars and ninety six Cents (USD 3,298.96) being the equivalent of four million four hundred and forty two thousands fifty three Korean Won (KRW 4,442,053) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at forty eight million Korean Won (KRW 48,000,000) represented by forty eight (48) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 Mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776 du 9 avril 2009.

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277 Park Avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 Mai 2009, Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre million de Won coréens (KRW 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) à un montant de quarante huit millions de Won coréens (KRW 48.000.000,-), par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de quatre cent quarante deux mille cinquante trois Won coréens (KRW 442.053,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions de Won coréens (KRW 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000) à un montant de quarante huit millions de Won coréens (KRW 48.000.000,-), par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à trois mille deux cent quatre-vingt dix huit dollars américains et quatre-vingt-seize Cents (USD 3.298,96) équivalant à quatre millions quatre cent quarante deux mille cinquante trois Won coréens (KRW 4.442.053,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.346,5, dont quatre millions de Won coréens (KRW 4.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et quatre cent quarante deux mille cinquante trois Won coréens (KRW 442.053,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de trois mille deux cent quatre-vingt dix huit dollars américains et quatre-vingt seize Cents (USD 3.298,96) équivalant à quatre millions quatre cent quarante deux mille cinquante trois Won coréens (KRW 4.442.053,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quarante huit millions de Won coréens (KRW 48.000.000,-) représenté par quarante huit (48) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21431. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106852/142.

(090128326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

BLACKROCK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 34.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Geoffrey Richard RADCLIFFE résidant professionnellement au 6D, 5th floor, 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Les mandat d'administrateurs de Monsieur Donald Charles BURKE, résidant professionnellement au 16 Ivy Court, Langhorne, USA-19047 USA-08536 Pennsylvanie, et de Monsieur Nicholas James CHARRINGTON, résidant professionnellement au 33 King William Street, GB-EC4R 9AS London, qui arrivent à échéance à ce jour, n'ont pas été renouvelés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur de la société, Monsieur Nicholas Hall, résidant professionnellement au 85 Briarwood Road, London SW4 9PJ, United Kingdom. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur de la société, Monsieur Frank Le Feuvre, résidant professionnellement à Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE1 0BR, Channel Islands. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte S.A., ayant son siège social au, 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106890/31.

(090128189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.531.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July at 12:50 PM.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89603,

represented by Mr Louis-Maël COGIS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy-holder, acting in his here above stated capacities, requests the undersigned notary to act that:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., prenamed (the "Sole Shareholder") is holding the twelve thousand and five hundred (12,500) parts, representing the whole capital of BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S. à r.l., société à responsabilité limitée under Luxembourg law, with its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary on July 24, 2009, not yet published in the Memorial C (the "Company").

2. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by three hundred and sixty four thousand five hundred sixty Euro (EUR 364,560.-), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred and seventy seven thousand and sixty Euro (EUR 377,060.-) by the issue of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty (364,560) ordinary parts having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and paying up by Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, cote d'Eich, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89603 of the three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty (364,560) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), by a contribution in cash of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-);

3. Subsequent amendment of the article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the content of the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred and seventy seven thousand sixty Euro (EUR 377,060.-) by the issue of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty (364,560) ordinary parts having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe and to pay up the three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty (364,560) parts newly issued at an aggregate par value of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-), by a contribution in cash of three hundred and sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of three hundred sixty four thousand five hundred and sixty Euro (EUR 364,560.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the company is fixed at three hundred and seventy seven thousand sixty Euro (EUR 377,060.-) divided into three hundred and seventy seven thousand sixty EUR 377,060) parts of one Euro (EUR 1.-) each."

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour de juillet à 12h50

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89603,

représentée par Maître Louis-Maël COGIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit prie le notaire d'acter que:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., ("Associé Unique") est propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S. à r.l., société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi à L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, constituée par acte du notaire instrumentant le 24 juillet 2009, acte non encore publié dans le Mémorial, C (la "Société")

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560.-), afin de que ce dernier initialement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) soit porté

à trois cent soixante dix sept mille soixante Euro (EUR 377.060,-) par l'émission de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante (364.560) parts sociales d'un montant nominal de un Euro (EUR 1,-) chacune;

2. Souscription et libération par Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89603, des trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante (364.560) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille et cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-);

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter le contenu des précédentes résolutions ; et

4. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-), afin de que ce dernier initialement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) soit porté à trois cent soixante dix sept mille soixante Euro (EUR 377.060,-) par l'émission de trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante (364.560) parts sociales d'un montant nominal de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de souscrire et libérer intégralement les trois cent soixante quatre mille cinq cent soixante (364.560) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de trois cent soixante quatre mille et cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trois cent soixante quatre mille et cinq cent soixante Euro (EUR 364.560,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trois cent soixante dix sept mille soixante Euro (EUR 377.060,-) divisé en trois cent soixante dix sept mille soixante (377.060) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Louis-Maël COGIS, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009 LAC/2009/ 31585. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106870/131.

(090128512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Hamlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.441.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAMLET S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 441 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n° 407, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-) par apport en nature en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être d'un Euro (EUR 1,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de HAMLET S.A. à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HAMLET S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144 441 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°407, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of one Euro (EUR 1.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of one Euro (EUR 1.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of one Euro (EUR 1.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de HAMLET S.A. à émettre en contrepartie."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9140. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106898/148.

(090128194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

21st Century Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.974.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "21st Century Development S.A.", established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 97974, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 15th of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 277 of the 115 of the 29th of January 2004.

The meeting is presided by Mr Jean-Luc JOURDAN, company's director, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Thierry NOWANKIEWICZ, private employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the statutory signature power of the directors and subsequent amendment of article 9 of the bylaws.
2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the statutory signature power of the directors and subsequently to amend article 9 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of three directors or by the sole signature of a managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "21st Century Development S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97974, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 29 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du pouvoir de signature statutaire des administrateurs et modification subséquente de l'article 9 des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente" assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature statutaire des administrateurs et de modifier subséquemment l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN - NOWANKIEWICZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2009. Relation GRE / 2009/2778. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009106929/104.

(090128625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Sintex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

Monsieur Charles HAMER, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Monsieur Dominique MOINIL, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

SINTEX HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009106886/18.

(090128932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

L'an deux mille neuf.

Le treize juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial CODIPART S.A., SPF avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 32.844, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 juin 19 90,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} juillet 2009, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE (9.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ajouter le paragraphe suivant à l'article 3:

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Modification de l'article 3 des statuts y afférent.

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article trois (3) des statuts comme suit:

"En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009106928/59.

(090128582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

BHF-BANK International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

Mit Wirkung zum 12.07.2009 legt Herr Ingo Mandt, wohnhaft in Frankfurt am Main, 14, Heinrich-Roessler-Strasse, sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der BHF-BANK International, Luxemburg nieder.

BHF-BANK International

Thomas Kruse / Roland Steies

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009106911/12.

(090128519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.474.586,72.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 05 août 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la révocation de Monsieur Michael MARINO de son poste de Gérant de la société avec effet au 05 août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Yaron BRUCKNER, né le 31 mars 1957 à IXELLES (Belgique), résidant au 11 Boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 05 août 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009106901/19.

(090128353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.753.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 août 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Alfred François Brausch, né le 20 février 1955, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 22, rue du Bois, L-8121 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves (Floor 5), L-2633 Senningerberg (Grand-Duché du Luxembourg);

- Madame Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos (Nigeria), ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché du Luxembourg).

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Martijn Bosch,

- Madame Judith Ajayi,

- Madame Wendy Lowe,
- Monsieur Brian Niles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009106912/32.

(090128524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Encore Plus Lux Co Diamants I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.605.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009106943/13.

(090128099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

—
Mit Wirkung zum 03.07.2009 legt Herrn Ingo Mandt, wohnhaft in Frankfurt am Main, 14, Heinrich-Roessler-Strasse, sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der BHF-BANK AG Niederlassung Luxemburg, Luxemburg nieder.

BHF-BANK AG Niederlassung Luxemburg
Thomas Kruse / Roland Steies
Niederlassungsleiter / Niederlassungsleiter

Référence de publication: 2009106910/12.

(090128513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Tyndall Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.747.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 juillet 2009

Résolution 1.

Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Richard Turner avec adresse privée Triolet, 14 Allée du Carmel, Cents, L-1354 Luxembourg comme Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour Tyndall Management S.A.
Signature

Référence de publication: 2009106908/15.

(090128504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.
